



Madame, Monsieur,

Le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme du **BURUNDI** me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU de ce qui suit:

«Le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme souhaite vous informer à nouveau de l'existence de plusieurs émissions illégales vendues en ligne au nom de la République du Burundi.

La liste de ces émissions en notre possession parue au nom de notre pays est vendue sur un site Internet et émise en 2009, en 2010, en 2011 est la suivante:

- | | | |
|-----------------|---------------------------|----------------------|
| – Cats | – Dogs | – Butterflies |
| – African Fauna | – Owls | – Dinosaurs |
| – Ferrari | – Planes of the world war | – Male chess masters |
| – Fish | – Fauna | – Submarines |
| – Birds | – Animals of the world | – Locomotives |
| – Parrots | | |

Les émissions illégales ci-après étaient également vendues sur Internet en 2009 et en 2010:

- | | | |
|----------|--------------------|---------------|
| – Trains | – Animaux sauvages | – Locomotives |
|----------|--------------------|---------------|

Nous condamnons de telles pratiques et rappelons que les émissions illicites portent préjudice à la réputation de la poste burundaise en général et des services philatéliques en particulier. En outre, ces figurines sont émises en violation flagrante de la législation nationale sur la production de timbres-poste, des dispositions de l'article 8 de la Convention de l'UPU et de la recommandation C 26/2008 du 24^e Congrès.

A cet égard, nous comptons sur les initiatives que prennent l'UPU et l'Association mondiale pour le développement de la philatélie pour combattre ce phénomène. Nous comptons également sur l'action de solidarité des autres opérateurs désignés et des partenaires philatéliques, qui voudront bien prendre des dispositions utiles en vue de nous aider à identifier les auteurs de ces actes et à les traduire en justice.

Nous rappelons également à nos partenaires philatéliques et aux Pays-membres de l'UPU que nos timbres-poste légaux émis depuis 2002 sont enregistrés sur le site www.wnsstamps.ch.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement des marchés